

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/009/JS

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

OBJET : JEUNESSE ET SPORTS

Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 - Projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju - Demande de subvention - DRAJES de Corse.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 8^{ème} adjointe déléguée à la jeunesse et aux sports, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre du passage de la flamme olympique à Portivechju le 14 mai 2024, la Direction de la Jeunesse et des Sports associée à la Direction de l'Education ainsi qu'à l'Office Municipal des Sports a préparé divers projets en lien avec les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

1. Un concours d'affiche

Le thème du concours est la flamme olympique et la promotion de son passage à Portivechju.

Les classes participantes sont encouragées à exprimer leur créativité et leur originalité en proposant des œuvres visuelles en lien avec la flamme olympique.

Le concours est ouvert aux classes de cycle 3 (CMI/CM2/6^{ème}), à raison de 3 classes maximum par établissement. Les écoles ayant une seule classe par niveau pourront y inscrire les CE2. Les classes participantes devront déposer leurs productions au plus tard le vendredi 16 février 2024. Le jury se réunira la semaine du 25 février 2024 et les résultats seront annoncés au mois de mars 2024. La finalité du projet étant d'exposer les affiches à l'espace Jean-Paul de Rocca Serra. Les classes lauréates remporteront des récompenses (pack culture, bons d'achat, pack arts plastiques, livres sur l'olympisme).

2. Les projets d'animations des clubs, des disciplines et des scolaires

2.1. Animations des scolaires des écoles rurales et des associations sur le stade Claude PAPI

Regroupement sur le stade Claude PAPI de plusieurs classes de cycle 3 et d'associations sportives locales.

Le projet pour les classes et les enfants du centre spécialisé UPPSI est de former les anneaux olympiques sur la pelouse du stade.

Le projet pour les associations : porter la flamme autour du stade.

5 Anneaux = 5 groupes de 30 à 40 enfants vêtus de T-shirts aux couleurs des anneaux.

5 associations portent la « flamme » sur un tour de stade.

Chaque tour de stade (400 mètres) sera réalisé par un relais entre 8 jeunes athlètes. Pendant qu'une association porte la flamme sur un tour de stade (vêtue d'une couleur d'un anneau), le groupe correspondant à cette couleur forme l'anneau.

Une vidéo de l'animation sera réalisée en temps réel avec un visuel, vu du ciel, des anneaux formés.

2.2. Animations autour du parcours de la flamme

Les clubs sportifs seront invités à présenter des démonstrations de leurs disciplines ou à animer des ateliers « découverte » sur le parcours de la flamme olympique (sites stratégiques) ainsi que dans les cours des écoles de la ville. Elles seront ouvertes aux publics scolaires et autres.

3. Interventions dans les écoles

Afin de préparer la journée du 14 mai 2024, des ateliers seront organisés dans les écoles de la Commune pour présenter l'histoire de l'olympisme aux élèves durant le temps scolaire. Les animateurs de la Direction jeunesse et sports, de la CDC et des représentants des associations animeront ces interventions.

Les objectifs des différentes opérations proposées sont les suivants :

- promouvoir les disciplines olympiques,
- sensibiliser les élèves aux valeurs de l'olympisme et aux vertus du sport (respect, entraide, bienveillance, bien vivre ensemble),
- valoriser les associations sportives,
- travail artistique sur la thématique des Jeux olympiques et paralympiques,
- travail sur l'histoire des jeux olympiques et des jeux paralympiques.

Le coût estimatif de ces différents projets s'élève à 8.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la DRAJES de Corse une subvention de 4.800 €, couvrant 60 % des dépenses et de voter le plan de financement suivant :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense	100,00 %	8.000,00
Etat - DRAJES	60,00 %	4.800,00
Total des aides	60,00 %	4.800,00
Reste part communale	40,00 %	3.200,00
Dépense totale TTC		8.000,00

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les projets d'animations autour du passage de la flamme olympique à Portivechju pour un montant de 8.000 €.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement du projet tel que défini à l'article 1 et dans le rapport qui précède, comprenant des aides publiques d'un montant de 4.800 €, soit 60 % de la dépense, et réservant une part communale de 3.200 €, tel que résumé ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense	100,00 %	8.000,00
Etat - DRAJES	60,00 %	4.800,00
Total des aides	60,00 %	4.800,00
Reste part communale	40,00 %	3.200,00
Dépense totale TTC		8.000,00

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la Commune tous documents utiles au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

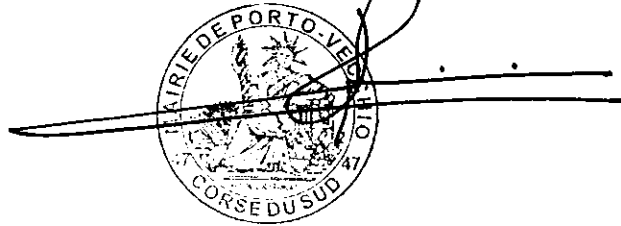
ARTICLE 5 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

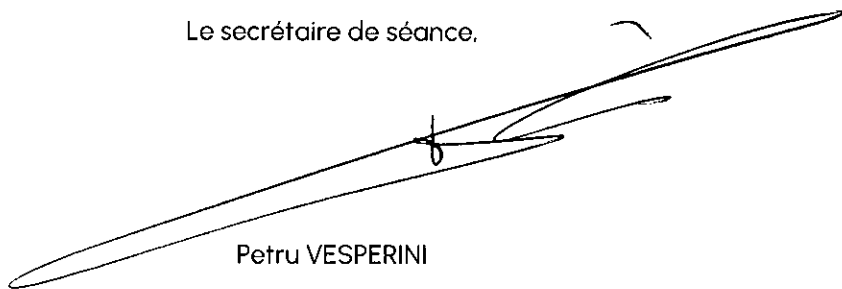
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, elongated strokes that form a cursive representation of the name Petru VESPERINI.

Petru VESPERINI